

# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

DEA de Droit Privé

Certificat de criminologie et de Sc. Pénales

**Monsieur J. L. MOUDENC, Président**

**TOULOUSE METROPOLE**

**6, rue René Leduc – BP 35821**

**31505 TOULOUSE CEDEX 5**

## COURRIER RAR

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP / CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées**

### Copie pour information à :

- Mme Karine TRAVAL-MICHELET, Vice-Présidente Habitat TOULOUSE METROPOLE
- Mme Julie ESCUDIER, Vice-Présidente à la Cohésion Sociale de TOULOUSE METROPOLE
- M. Franck BIASOTTO, Président de la Commission Habitat de TOULOUSE METROPOLE
- M. Christophe ALVES, Maire Adjoint de TOULOUSE chargé des Affaires Sociales, du Handicap et de la Vie associative
- Mme Nadège GRILLE, Directrice de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la Ville de TOULOUSE
- Mme Frédérique YVENAT, Domaine Handicap et Accessibilité de la Ville de TOULOUSE

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Je vous adresse la présente en ma qualité de Conseil du COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31), qui me charge de vous faire part de la difficulté majeure rencontrée par les personnes en situation de handicap dans l'accès à des logements adaptés.

Depuis trop longtemps maintenant, cette problématique de l'accès à des logements adaptés demeure en effet un frein majeur à l'inclusion des personnes en situation de handicap à la société française.

A de nombreuses reprises, les associations du secteur du handicap ont fait le constat d'immenses carences en ce domaine et n'ont pas hésité à vous alerter sur vos obligations sur ce sujet, notamment en soulignant la nécessité d'agir en particulier sur deux champs :

- Celui de la connaissance de l'offre de logements adaptés d'une part et donc de son recensement ;
- Celui de la demande des personnes en situation de handicap elles-mêmes, d'autre part, en tenant pleinement compte des spécificités de leur handicap, tout comme de l'environnement des logements en termes d'accessibilité, d'accès aux commerces, aux transports, ...

Je me permets de vous rappeler les termes pourtant clairs de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 21 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 selon lequel :

*« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.*

...

*« Cette commission organise également un **système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.***

*« La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.*

« ...

*« Les communes peuvent créer librement une commission intercommunale pour l'accessibilité. Celle-ci exerce, pour l'ensemble des communes volontaires, les missions d'une commission communale, dans la limite des compétences transférées, le cas échéant, par l'une ou plusieurs d'entre elles à un établissement public de coopération intercommunale. »*

Le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipeement (CETE) de Lyon a publié en 2011 un rapport intitulé « *Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles* »<sup>1</sup> qui fournit de nombreuses informations utiles.

Le Collectif Inter Associatif Handicaps 31 tient donc à attirer votre attention sur le fait qu'il est indispensable que ce recensement porte sur les logements neufs bien sûr, mais surtout sur les logements déjà existants.

La mise en œuvre de ce recensement a pris trop de retard par rapport aux obligations qui incombent aux communes et aux E.P.C.I. de plus de 5 000 habitants.

**C'est pourquoi, je vous invite à intervenir très rapidement pour respecter vos obligations en la matière.**

Vous pouvez bien évidemment entrer directement en relation avec mon client dont voici les coordonnées : CIAH 31 - 10, rue Jean Gilles – Local n° 902 – 31100 TOULOUSE – tel : 05 61 44 88 33 – Email : [ciah31@handi-social.fr](mailto:ciah31@handi-social.fr) – Site internet : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

Je reste pour ma part à votre entière disposition pour échanger avec vous au sujet de la présente, qui recevra je l'espère vivement, une prompt réponse de votre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



51, Rue Alsace Lorraine – 31000 TOULOUSE – [monnier-saillole@orange.fr](mailto:monnier-saillole@orange.fr) – tel : 05 61 14 09 56 – Fax : 09 70 62 85 52

<sup>1</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Organiser%20un%20syst%C3%A8me%20de%20recensement%20de%20l'offre%20de%20logements%20accessibles.pdf>

### **Associations membres du CIAH 31 :**

- ACT UP Sud-Ouest
- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- AmisPlégiques
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux Midi-Pyrénées (CSC)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens Midi-Pyrénées (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française des Sclérosés en Plaques 31 (AFSEP)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Autisme 31
- Dyspraxies France Dys 31 (DFD)
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- La Maison des Epilepsies
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Toutes voiles dehors
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques 31 (UNAFAM)

# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

---

DEA de Droit Privé

Certificat de criminologie et de Sc. Pénales

**Mme Karine TRAVAL MICHELET,  
Vice-Présidente Habitat  
TOULOUSE METROPOLE  
6, rue René Leduc – BP 35821  
31505 TOULOUSE CEDEX 5**

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

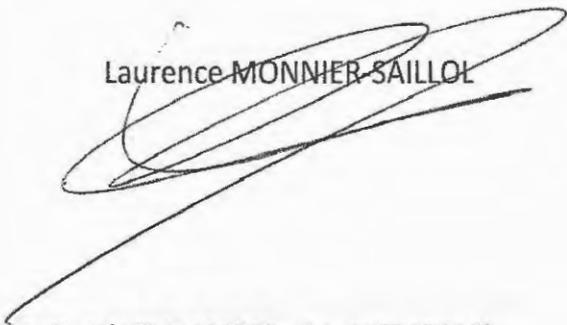
Madame la Vice-Présidente,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

DEA de Droit Privé

Certificat de criminologie et de Sc. Pénales

Mme Julie ESCUDIER, Vice-Présidente  
Cohésion Sociale  
TOULOUSE METROPOLE  
6, rue René Leduc – BP 35821  
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

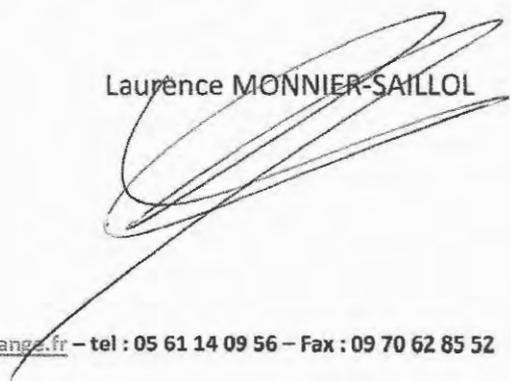
Madame la Vice-Présidente,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

---

*DEA de Droit Privé*

*Certificat de criminologie et de Sc. Pénales*

**M. Franck BIASOTTO, Président  
Commission Habitat  
TOULOUSE METROPOLE  
6, rue René Leduc – BP 35821  
31505 TOULOUSE CEDEX 5**

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

Monsieur le Président,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

DEA de Droit Privé

Certificat de criminologie et de Sc. Pénales

**M. Christophe ALVES, Maire-Adjoint  
Affaires Sociales, du handicap et de  
la vie Associative  
Mairie de TOULOUSE  
Place du CAPITOLE - BP 999  
31040 TOULOUSE CEDEX 6**

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

Monsieur le Maire-Adjoint,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire-Adjoint, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

*DEA de Droit Privé*

*Certificat de criminologie et de Sc. Pénales*

**Mme Nadège GRILLE, Directrice  
Direction des Solidarités et de la  
Cohésion Sociale  
Mairie de TOULOUSE  
Place du CAPITOLE - BP 999  
31040 TOULOUSE CEDEX 6**

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

Madame la Directrice,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL



# Laurence MONNIER-SAILLOL

AVOCAT A LA COUR

*Docteur en Droit*

---

DEA de Droit Privé

Certificat de criminologie et de Sc. Pénales

Mme Frédérique YVENAT,  
Domaine Handicap et Accessibilité de  
la Ville de TOULOUSE  
Mairie de TOULOUSE  
Place du CAPITOLE - BP 999  
31040 TOULOUSE CEDEX 6

Toulouse, le 16 août 2016

**Nos Réf. : COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAS 31 (CIAH 31) – GIHP /  
CAM**

**OBJET : Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et  
aux personnes âgées**

Madame,

Pour votre parfaite information, et à la demande expresse de mon client, le COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31, vous trouverez ci-joint la copie du courrier RAR que j'adresse ce jour à Monsieur le Président de TOULOUSE METROPOLE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Laurence MONNIER-SAILLOL

